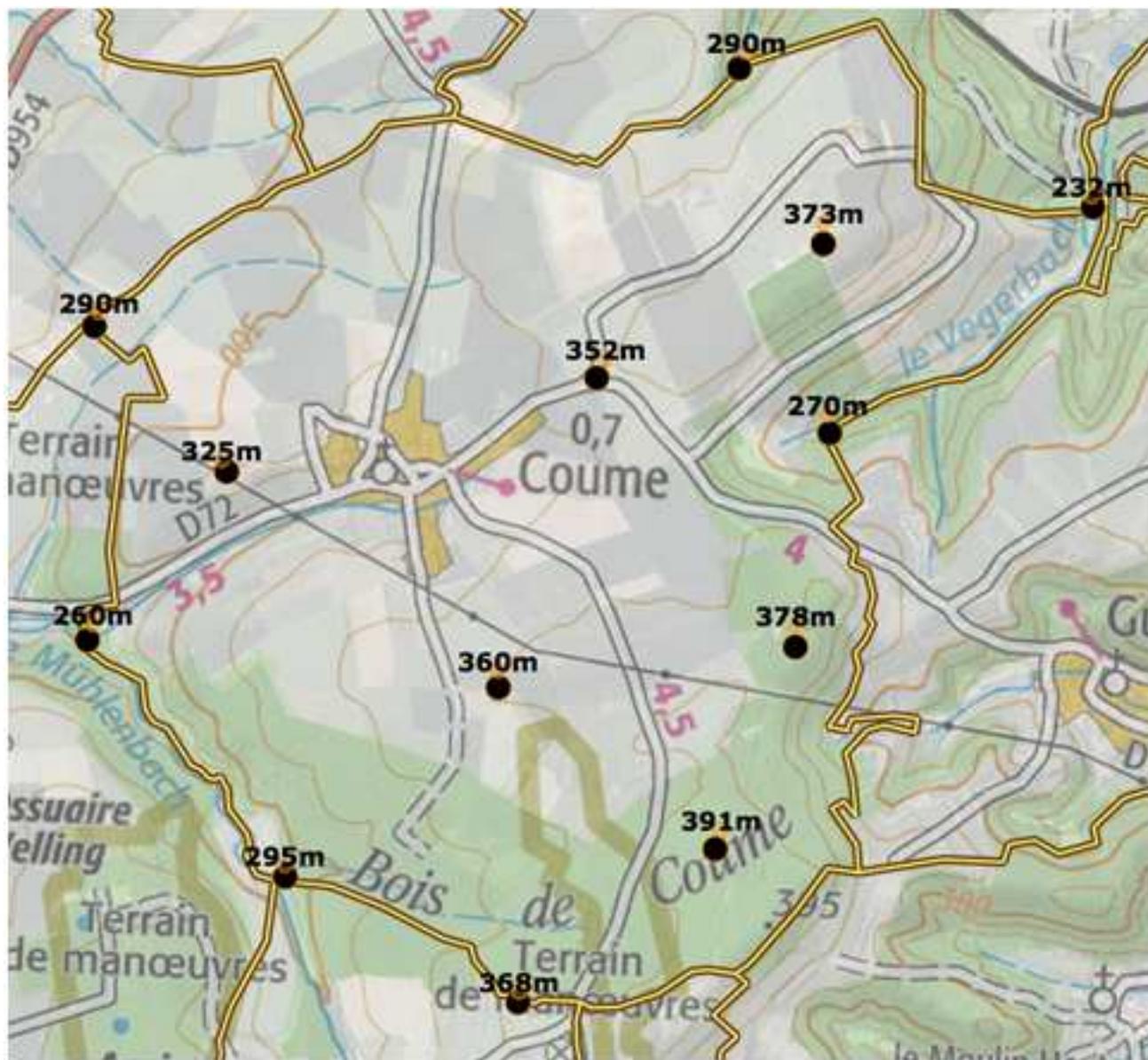


REVELER le Territoire ***A travers sa Géographie***

I- Le milieu physique

Le fond de vallée principale est orienté Nord (240m) –Sud (210m)

A partir de cette vallée le relief prend de la hauteur vers l'Est (365m).



II- Occupation du sol et milieu naturel

1- Occupation du sol

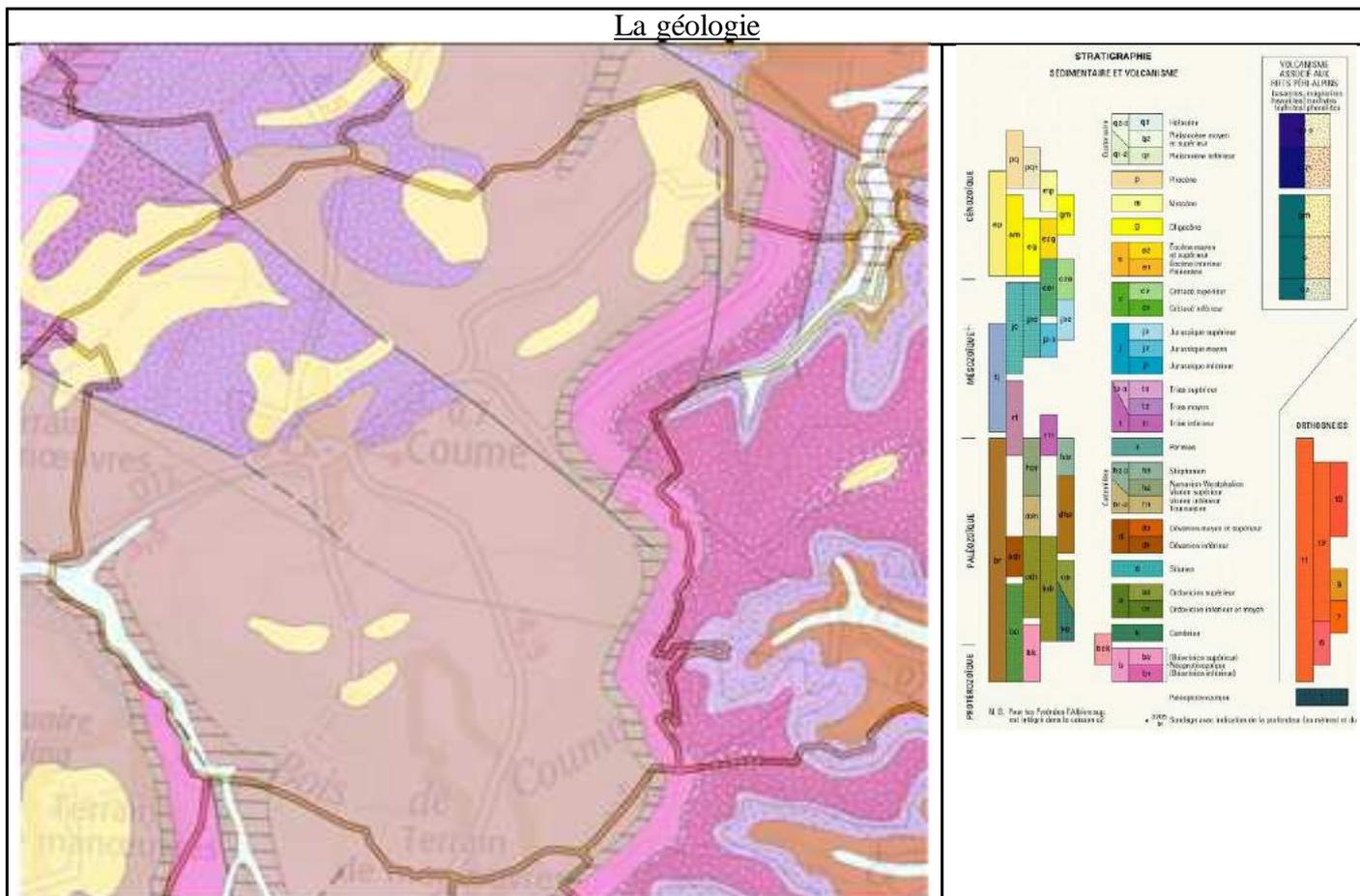
Le territoire de la commune de Coume s'étend sur 1483 hectares.

Mis à part les surfaces occupées par les vergers & forêts (420ha) + zone urbanisée (30ha), la majeure partie du ban est utilisée pour la culture de céréales.



Carte d'occupation des sols

La géologie



L'assise géologique du ban est essentiellement composée d'une couche marno-calcaire. C'est la présence importante de marne qui confère à l'espace un aspect vallonné appelée la boutonnière du Warndt.

2- Le milieu naturel

L'aire d'étude est localisée dans un paysage caractéristique de coteaux et collines qui confère à l'espace une morphologie vallonnée. Elle est traversée par quatre cours d'eau principaux :

- le cours d'eau qui traverse le village de COUME d'Ouest en Est,
- le Elbach, de même direction,
- le Veigerbach, qui longe la limite Est du ban communal,
- le Muehlenbach qui ferme le ban communal au Sud-Ouest

Le point le plus bas se situe à la côte 232 NGF et correspond au vallon du Veigerbach

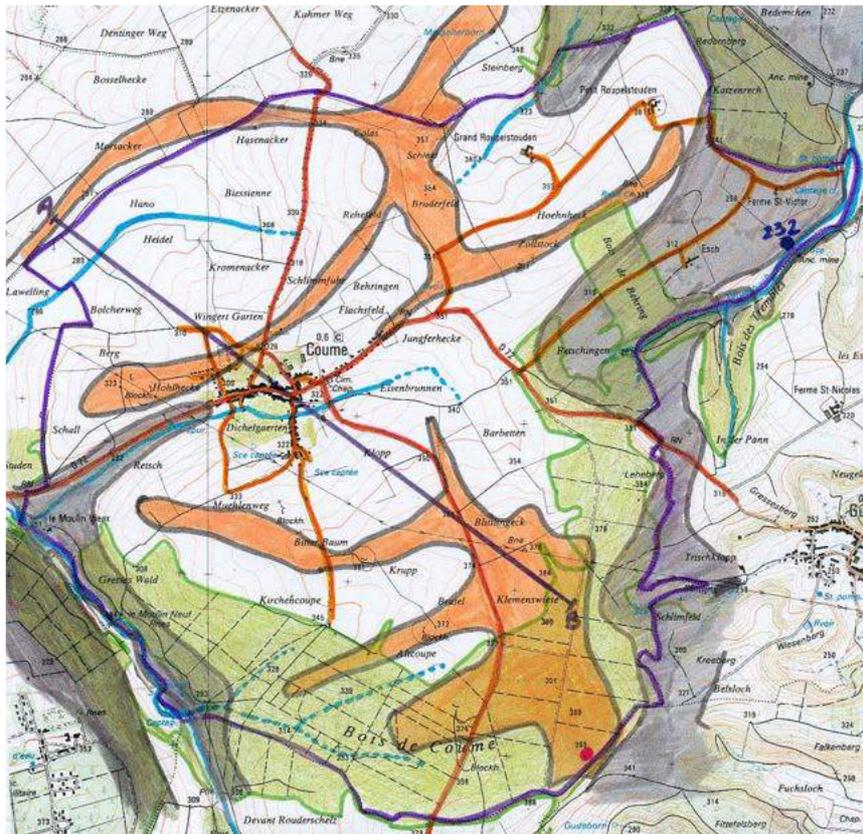
Les points les plus haut se situent au Sud-Est et culmine à 395 m (Bois de COUME)

La zone d'étude englobe donc un territoire relativement homogène constitué essentiellement d'un plateau calcaire relativement ondulé, qui en dépit de sa faible altitude (autour de 300 m) domine l'ensemble du paysage. On le retrouve sur la plus grande partie du territoire et particulièrement autour du village.

On distingue ainsi trois parties :

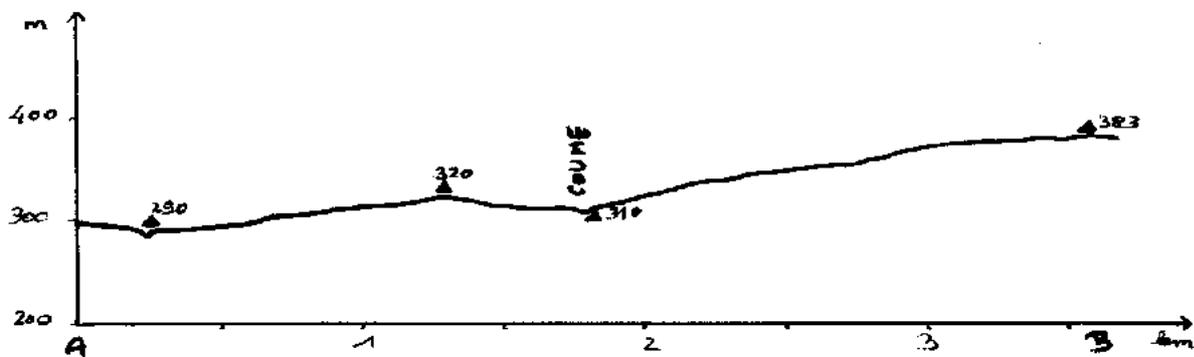
- le plateau calcaire ondulé au centre du ban communal, entrecoupé de lignes de crête au Nord et au Sud du village, d'orientation Est-Ouest
- une ligne de fortes pentes au Sud-Ouest, ainsi qu'à l'Est où une cuesta surplombe le ban communal de GUERTING.

Enfin au Sud, un plateau sur lequel se trouve une partie de la forêt de feuillus de COUME qui couvre 29 % du territoire ; ce qui en fait un élément important du paysage.



- Limite du ban communal
- Routes principales
- Routes secondaires
- Cours d'eau permanent
- Zone de fortes pentes
- Point culminant (395 m)
- Point le plus bas (232 m)
- Zone de crêtes et interfluves
- Zone de faibles pentes et fond de vallons
- Bois et vergers

E TOPOGRAPHIQUE



- Le territoire est un plateau constitué de larges ondulations, ou alternent crêtes et vallons (on en distingue six principaux), qui confère au paysage une impression de relief assez calme bien que vallonné. L'altitude va en croissant du Nord-Ouest(290 m) au Sud-Est (383)

- Le village lui-même se trouve au fond d'un vallon (le vallon de COUME), qui entaille largement le plateau, surtout en aval du village.
- Le plateau de COUME se termine de son côté oriental par de fortes pentes (ferme Esch). Le fond de cette cuesta est traversé par un cours d'eau « Le Veigerbach » qui fait limite avec le ban communal de GUERTING. De fortes pentes se retrouvent aussi au Sud-Est du territoire.
- Le plateau est colonisé au Sud par le remarquable bois de COUME
- La route D72, qui traverse le territoire de Sud-Est en Nord-Ouest, constitue un axe de communication de moyenne importance. Il permet essentiellement de relier la ville de BOULAY, à l'ancien bassin minier dont la ville de CREUTZWALD.

3- Peuplements faunistiques

Les animaux les plus répandus dans cet espace agricole ou herbacé sont les petits mammifères tels que les rongeurs (mulot, souris...), les insectivores (taupes...), les petits carnivores (renards, blaireaux...) et quelques rapaces (buses, faucons ...). On note plus rarement la présence de faisans et perdrix en disparition avec l'intensification de l'agriculture et le passage de quelques sangliers et chevreuils.

Une avifaune, consommatrice de petits insectes, est également présente dans ce milieu, mais aussi dans les vergers attenants au village (merles noirs, pics verts, petits passereaux, mésanges, rouges-gorges, chardonnerets élégants).

Les cours d'eau abritent des espèces plus inféodées au milieu aquatique comme les Hérons cendrés, Poules d'eau, Canards colverts ainsi qu'un grand nombre d'écrevisses.

4- Milieux naturels d'intérêts biologiques

Globalement, plusieurs milieux naturels présentent un intérêt d'ordre local et leur préservation devra être recherchée au maximum :

- Les herbages qui associent à la fois milieu prairial, friches herbacées et petits bosquets. Cet ensemble est ainsi très intéressant pour la reproduction, l'alimentation de la faune sauvage, mais présente également un intérêt antiérosif.
- Les autres structures boisées : bosquets, haies arbustives, friches et taillis divers rencontrés notamment sur les rives des petits cours d'eau et le long des chemins, qui présentent à la fois un intérêt floristique et faunistique, mais également antiérosif et coupe-vent.

REVELER le Territoire *A travers ses Infrastructures*

1- Le maillage des voies

2- Le réseau routier

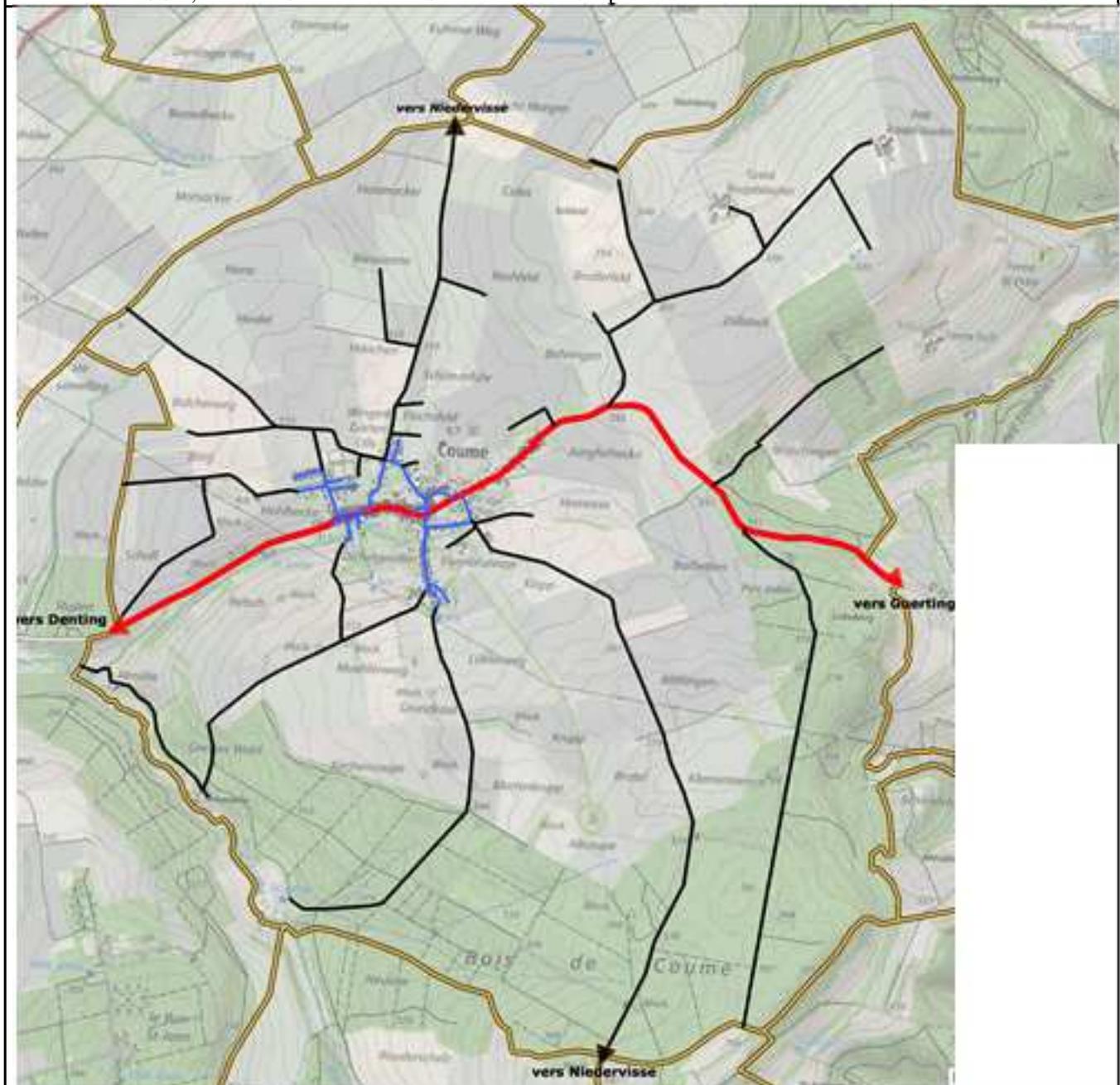
Le réseau routier est normalement développé sur la commune de Coume.

Les **Routes Départementales**

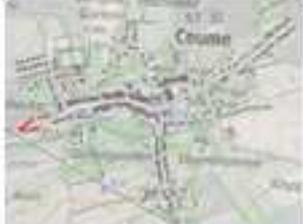
Les **Rues** desservant les habitations de la commune sont toutes bitumées et en bon état.

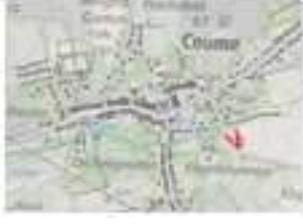
Les **Impasses** desservant les habitations de la commune sont toutes bitumées et en bon état.

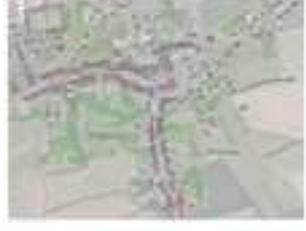
Les **chemins ruraux et d'exploitations** (en noir) sont peu développés sauf les chemins menant à NIEDERVISSE, TETERCHEN-HARGARTEN ainsi que ceux menant aux fermes isolées à l'Est.





<p>Entrée de Coume en venant de Denting</p>		<p>Sortie de Coume vers Denting</p>	
			
<p>Entrée de Coume en venant de Téterchen Sèè</p>		<p>Sortie de Coume vers Téterchen Sèè</p>	
			

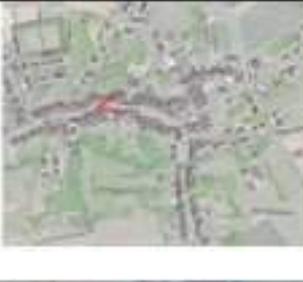
<p>Entrée de Coume en venant de Niedervisse</p> <p>Salzstrasse</p>		<p>Sortie de Coume vers Niedervisse</p> <p>Salzstrasse</p>	
			
<p>Rue de la Carrière</p>		<p>Rue de la Forêt</p> <p>Kalhausen</p>	
			

<p>Extrémité de la rue de la Forêt Kalhausen</p>		<p>Exploitation agricole rue de la Forêt</p>	
			

<p>Rue de la Forêt Kalhausen</p>		<p>Rue de Guerting</p>	
			



<p>Chemin d'exploitation vers Wiese</p>		<p>Rue des Jardins Osenacker</p>	
			

<p>Rue des Jardins (bas) Osenacker</p>		<p>Rue Principale</p>	
			

Rue Principale		Rue Principale au centre A gauche la rue basse / Entegass A droite la rue Haute	
			

Rue Basse		Rue du Petit Pont	
			



Rue de la Vigne			
			

REVELER le Territoire A travers sa Typologie

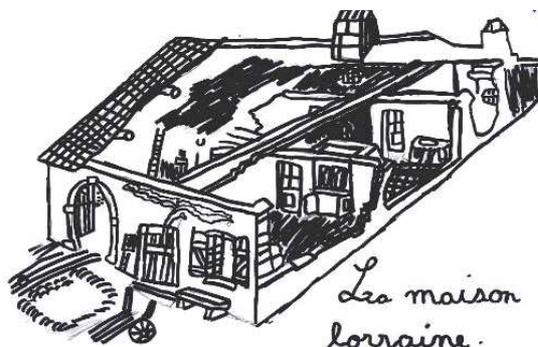
1- Un cœur de village compact et un habitat linéaire plus récent

Le village de Coume est constitué d'un tissu urbain relativement compact, de type linéaire le long des voies de communication, comme le village lorrain traditionnel.

La maison lorraine est le produit d'une stricte adaptation à des contraintes d'ordre historique: l'organisation communautaire très poussée qui prévalut dans la mise en culture des terres rejait sur l'habitat lui-même pour lequel des règles strictes établirent la place et les limites de l'extension. Le village lorrain traditionnel est donc parfaitement articulé, donnant l'impression d'une création d'ensemble: de part et d'autre d'une rue très large (car toutes les circulations devront l'emprunter) s'alignent des maisons accolées les unes aux autres, sans décrochement de façade, un toit unique couvrant souvent plusieurs d'entre elles. La grande régularité des ouvertures, l'unité des matériaux employés, la pente égale des toitures, donnent au village une homogénéité nulle part ailleurs aussi frappante.

La rue est ici plus qu'un axe de passage, c'est une partie du domaine des activités domestiques: sur un trottoir très large prennent place le petit matériel de culture, le tas de fumier, la volaille, le tas de bois, le tracteur tout ce qui dans d'autres régions occupe les cours intérieures. Ce trottoir c'est l'usoir communal dont nulle limite ne marque une appropriation individuelle mais dont la coutume détermine pour chaque devant de ferme un droit d'usage. Le débordement sur le trottoir des attributs habituels de la ferme, donne à la rue centrale du village lorrain une allure d'incohérence, de chaos extrême comme une vaste cour commune où chacun aurait contribué à l'encombrement.

Ce paysage n'est pas né d'un caprice, d'un trait de caractère du paysan lorrain mais est le résultat d'une contrainte spécifique: l'organisation intérieure de la maison rejette inévitablement une partie des activités à l'extérieur. L'alignement des maisons le long d'une rue souvent unique interdit tout développement latéral et donne aux bâtiments un plan "en profondeur" qu'autorise la très faible pente des toits. Depuis la rue jusqu'aux jardins et aux champs à l'arrière des bâtiments sont disposés en enfilade pièces d'habitation et locaux d'exploitation répartis en trois rangs: le logement des hommes, la grange, les écuries, chaque travée disposant d'un accès sur la rue; dans le cas de maisons de petits laboureurs la grange sert de couloir unique pour le passage des gens et des bêtes. Coté habitation, ce sont généralement trois pièces qui se font suite: une chambre "devant" dont la fenêtre ouvre sur la rue, une cuisine centrale, dite chambre "aveugle" car ne possédant aucune baie, suivie d'un poêle donnant sur une cour exigüe. Un couloir traversant tout le bâtiment permet de pénétrer dans la cuisine, et de là dans les autres pièces.



On y trouve deux types d'urbanisation :

- un habitat groupé ancien au cœur du village.
- un habitat plus diffus de type pavillonnaire.
- Le tissu urbain de Coume est donc relativement dense, particulièrement en centre village cependant il reste des dents creuses à combler, ainsi que quelques espaces à aménager.



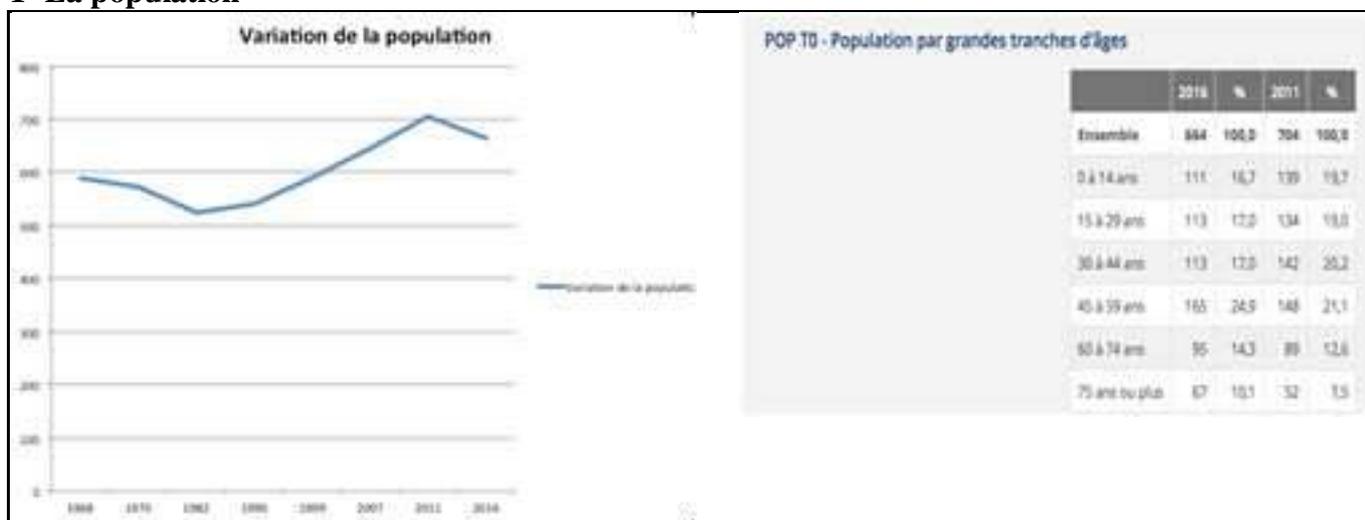
Un habitat ancien au cœur du village en marron

En rouge l'urbanisation plus récente de type pavillonnaire.

Les anciennes fermes situées plutôt au cœur du village côtoient des maisons plus récentes, sans lien avec l'habitat rural observé traditionnellement en Moselle. Les fermes sont plutôt de type «bloc» comme on les rencontre souvent dans les secteurs d'élevage mosellan.

REVELER le Territoire A travers ses caractéristiques Socio-économiques

1- La population



POP T1 - Population

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2006	2011	2016
Population	586	571	524	540	591	640	704	664
Densité moyenne (hab/km ²)	39,3	38,3	35,2	36,2	39,7	43,0	47,2	44,6

Évolution de la population :

Depuis 1982, la population de Coume ne cesse d'augmenter jusqu'en 2011:

510 habitants en 1982 jusqu'à 704 en 2011 soit une augmentation de 194 habitants en 29 ans.

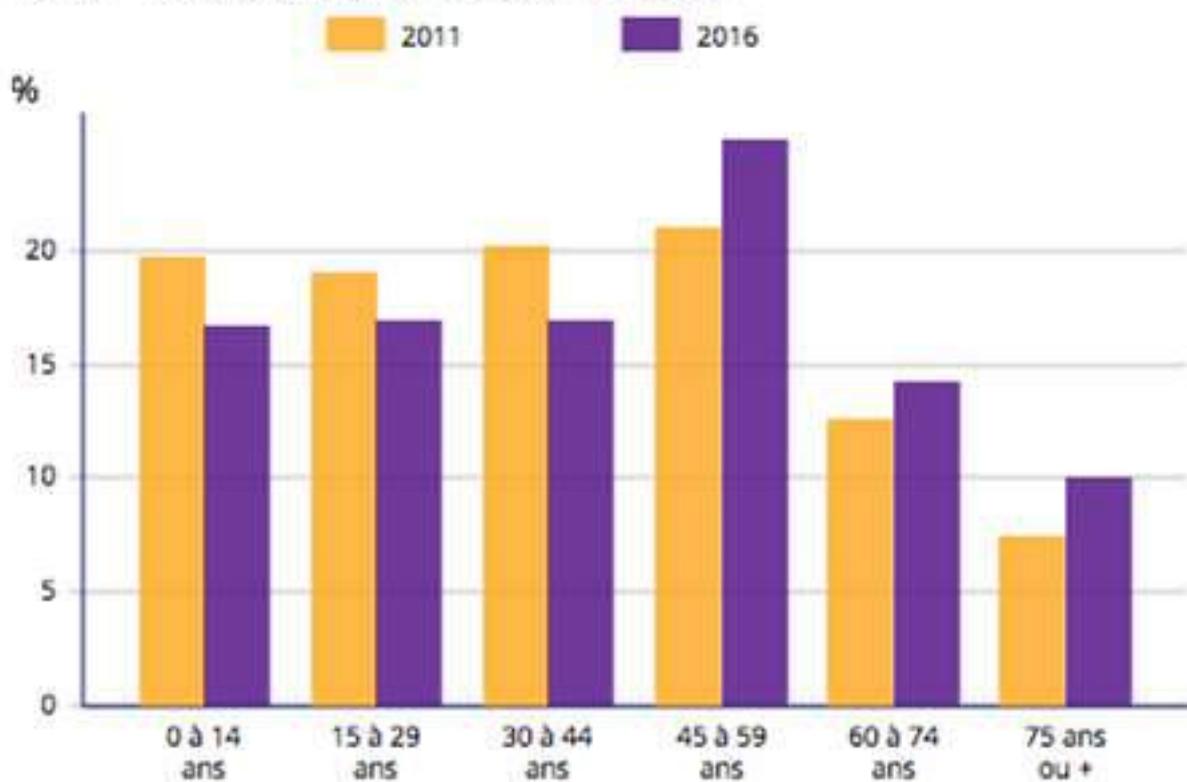
En 2017 la population est redescendue à 662 habitants.

La population entre 2011 (704 hab) et 2017 (662 hab) a donc baissée de 7%

En 2020, la population recensée est de 620 habitants, soit une baisse de 11% en 10 ans.

Cette baisse est directement liée à un manque de terrains à bâtir disponibles ou de logements nouveaux à créer dans le bâti ancien.

La taille des ménages étant en constante baisse (voir pages suivantes) il est urgent de proposer de nouveaux logements ou terrains à bâtir. Les écoles en particulier souffriraient d'une baisse de la population.

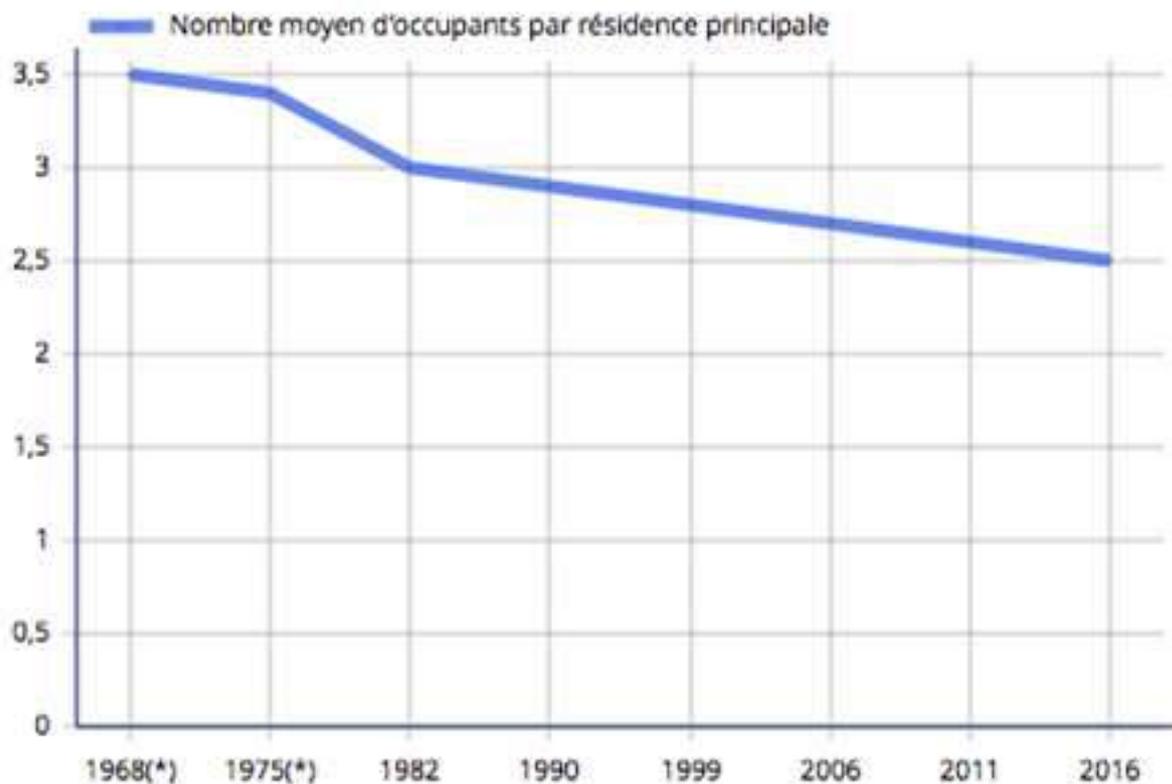
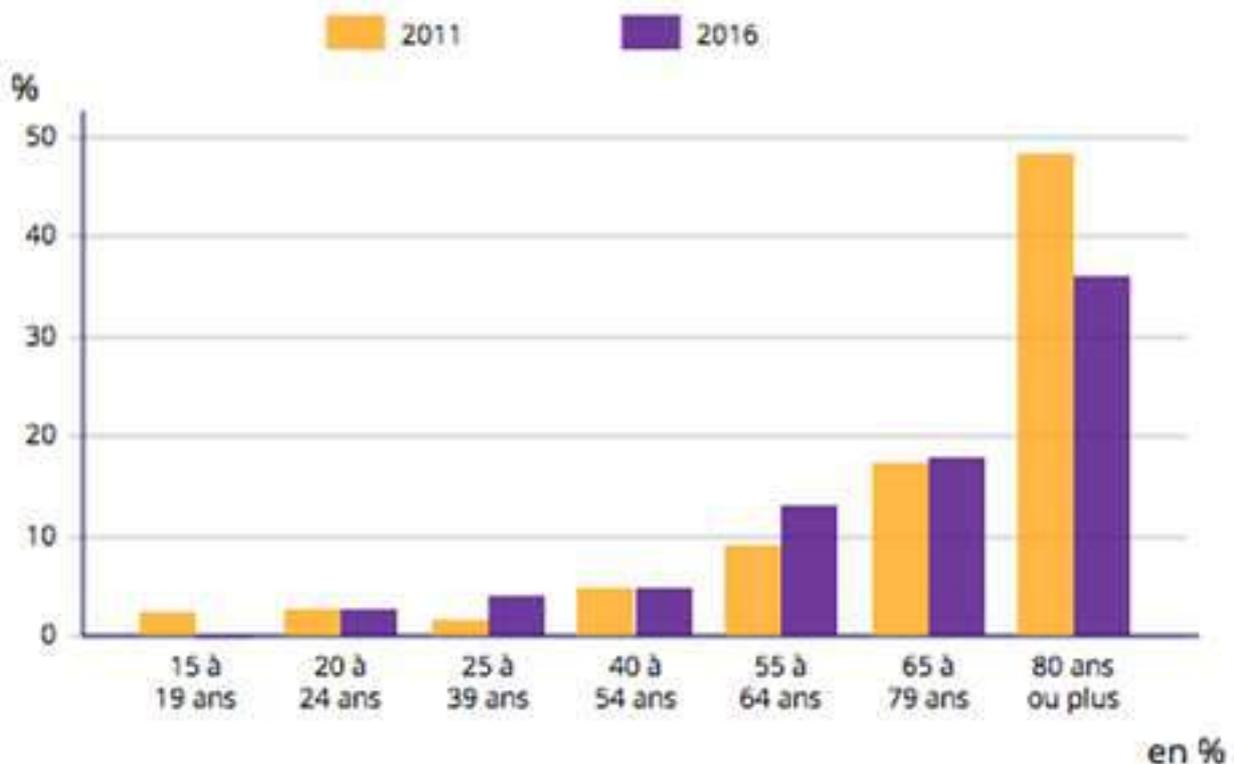
POP G2 - Population par grandes tranches d'âges

En 2016, la pyramide montre une forte proportion des 45-59 ans qui va certainement encore s'accroître.

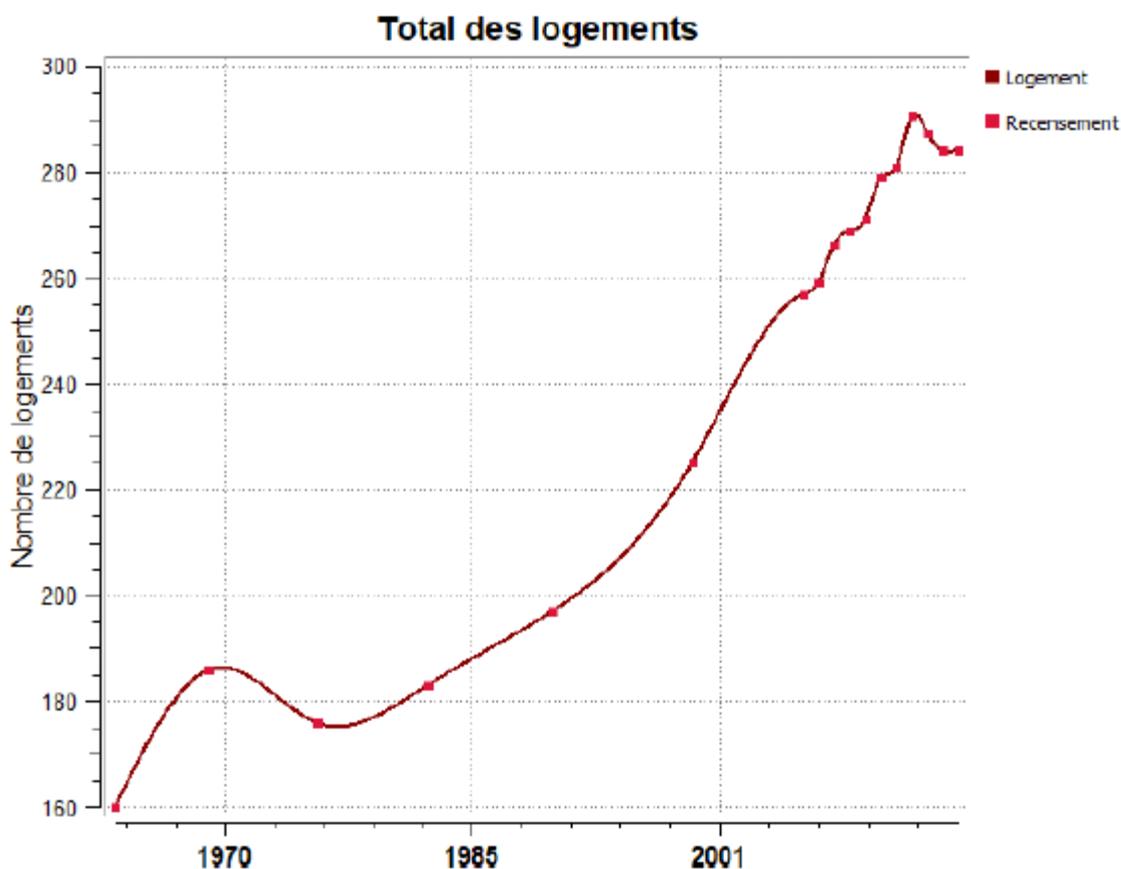
=> Ce type d'évolution permet de souligner 2 points :

- Sur le plan social, la progression du nombre de personnes âgées implique de réfléchir à leurs besoins.

- En ce qui concerne la politique urbaine, il est nécessaire de continuer à favoriser l'installation de ménages en constitution.

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages**Une taille des ménages plutôt élevés mais en diminution****FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages**

Il s'agit pour l'essentiel de logement de type F5 et plus. L'enjeu des prochaines années sera peut-être d'offrir aux futures personnes âgées des logements adaptés : de plein pied et plus petits.



LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2006	2011	2016
Ensemble	186	176	183	197	225	257	279	284
Résidences principales	167	169	174	185	210	241	270	269
Résidences secondaires et logements occasionnels	1	0	3	0	1	1	0	1
Logements vacants	18	7	6	12	14	15	9	14

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2019.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2006 au RP2016 exploitations principales.

LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces

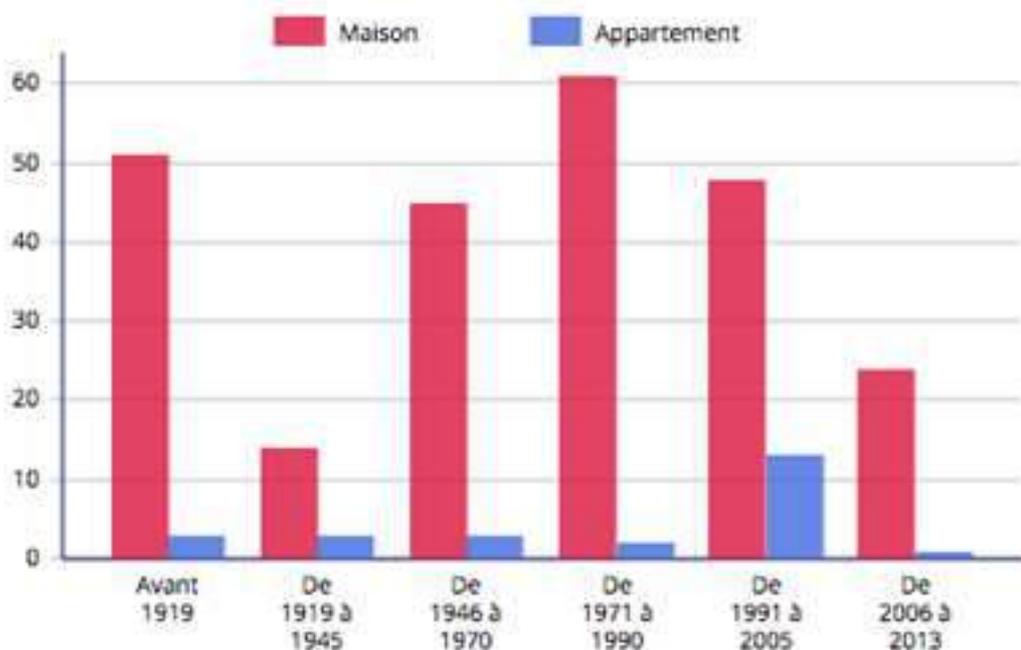
	2016	%	2011	%
Ensemble	269	100,0	270	100,0
1 pièce	0	0,0	0	0,0
2 pièces	4	1,5	5	1,9
3 pièces	13	4,9	17	6,5
4 pièces	55	20,5	45	16,8
5 pièces ou plus	197	73,1	202	74,8

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2016	%	2011	%
Ensemble	284	100,0	279	100,0
Résidences principales	269	94,7	270	96,7
Résidences secondaires et logements occasionnels	1	0,4	0	0,0
Logements vacants	14	4,9	9	3,3
Maisons	256	90,1	249	89,3
Appartements	28	9,9	30	10,7

LOG T5 - Résidences principales en 2016 selon la période d'achèvement

	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2014	268	100,0
<i>Avant 1919</i>	54	20,2
<i>De 1919 à 1945</i>	17	6,4
<i>De 1946 à 1970</i>	48	18,0
<i>De 1971 à 1990</i>	63	23,5
<i>De 1991 à 2005</i>	61	22,7
<i>De 2006 à 2013</i>	25	9,2

LOG G1 - Résidences principales en 2016 selon le type de logement et la période d'achèvement**LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation**

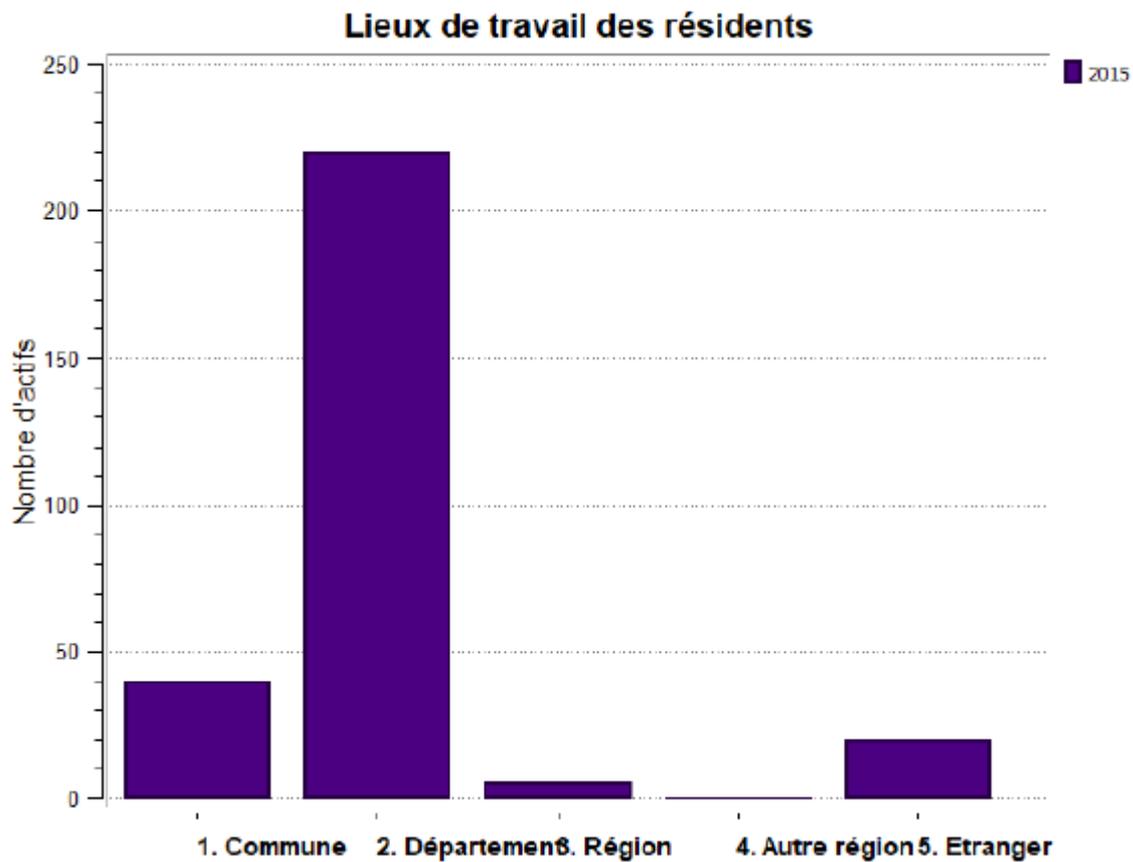
	2016				2011	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
Ensemble	269	100,0	664	25,9	270	100,0
Propriétaire	234	87,0	583	28,6	230	85,1
Locataire	30	11,2	67	5,7	32	11,8
dont d'un logement HLM loué vide	0	0,0	0		2	0,8
Logé gratuitement	5	1,8	15	21,8	8	3,1

Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019.

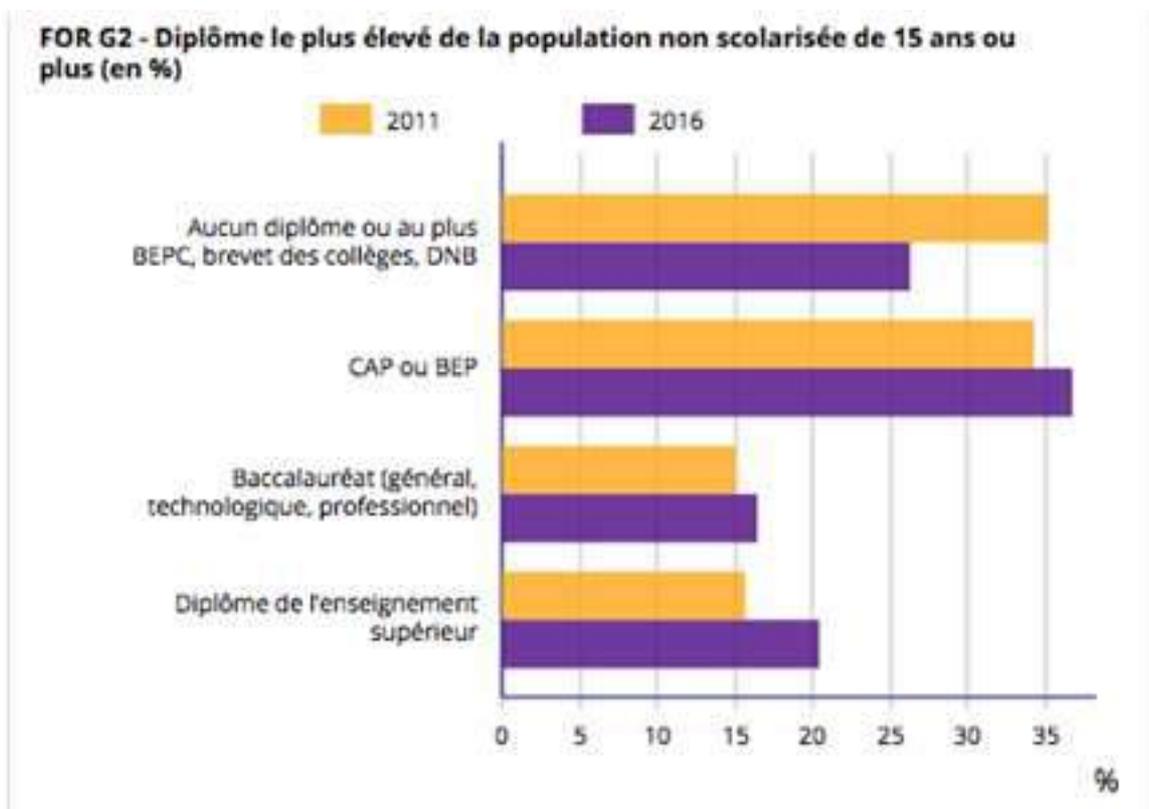
Une population composée majoritairement de propriétaires**ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone**

	2016	%	2011	%
Ensemble	277	100	301	100
Travaillent :				
dans la commune de résidence	31	11,0	30	9,9
dans une commune autre que la commune de résidence	247	89,0	271	90,1

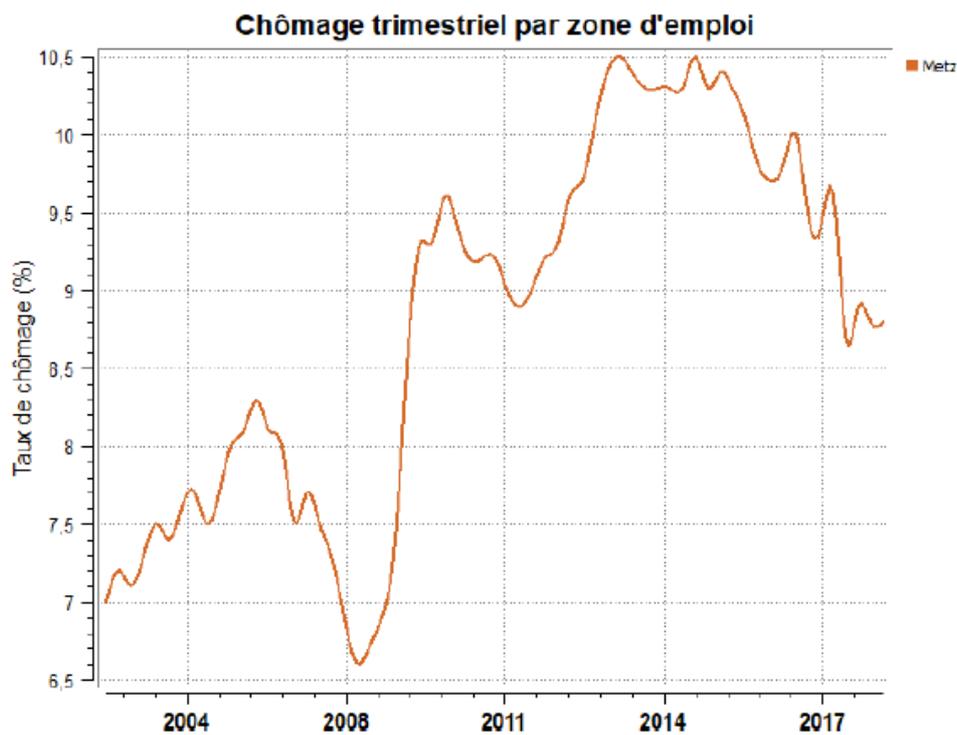
Une population qui travaille majoritairement hors de la commune.



Ceci engendre des déplacements importants en début et fin de journée



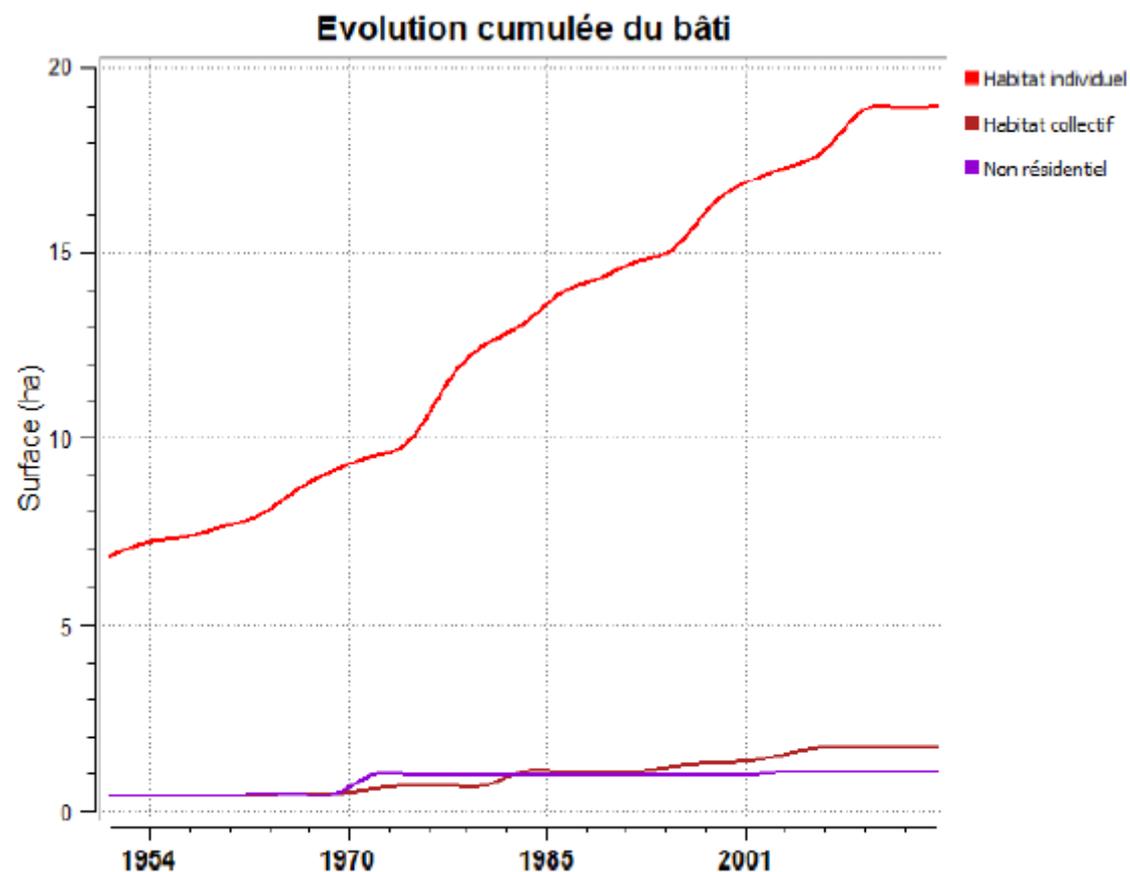
Composition sociaux professionnelle de la population



Une population active en dessous de la moyenne nationale. Certainement dû à la proximité de la Saar.

La densité de la population

La population est actuellement de 664 habitants pour une surface urbanisée de 20 hectares. Soit une densité en zone urbaine de 33hab/ha.



2- Activités :

Il existe 29 établissements immatriculés au Registre du Commerces et des Sociétés

Equipements et services		
Source : INSEE - Date de la donnée : décembre 2017		
2. SERVICE MARCHAND	Nombre total	Pour 1 000 habitants
Agence immobilière	1	1,51
Maçon	1	1,51
Menuisier, charpentier, serrurier	3	4,52
Plâtrier peintre	1	1,51
Soins de beauté	1	1,51
Electricien	5	7,53
4. ENSEIGNEMENT	Nombre total	Pour 1 000 habitants
École maternelle	1	1,51
École élémentaire	1	1,51
8. SPORT	Nombre total	Pour 1 000 habitants
Salles non spécialisées	1	1,51
Tennis	1	1,51
Terrains de grands jeux	1	1,51
SYNTHESE - Gamme d'équipements et de services du territoire		
Insuffisante		

3- Équipements publics

Ils sont très peu développés, le village possède des terrains de foot & tennis.

Les écoles (maternelle, primaire) se trouvent dans le village.

Le collège se trouve à BOULAY.

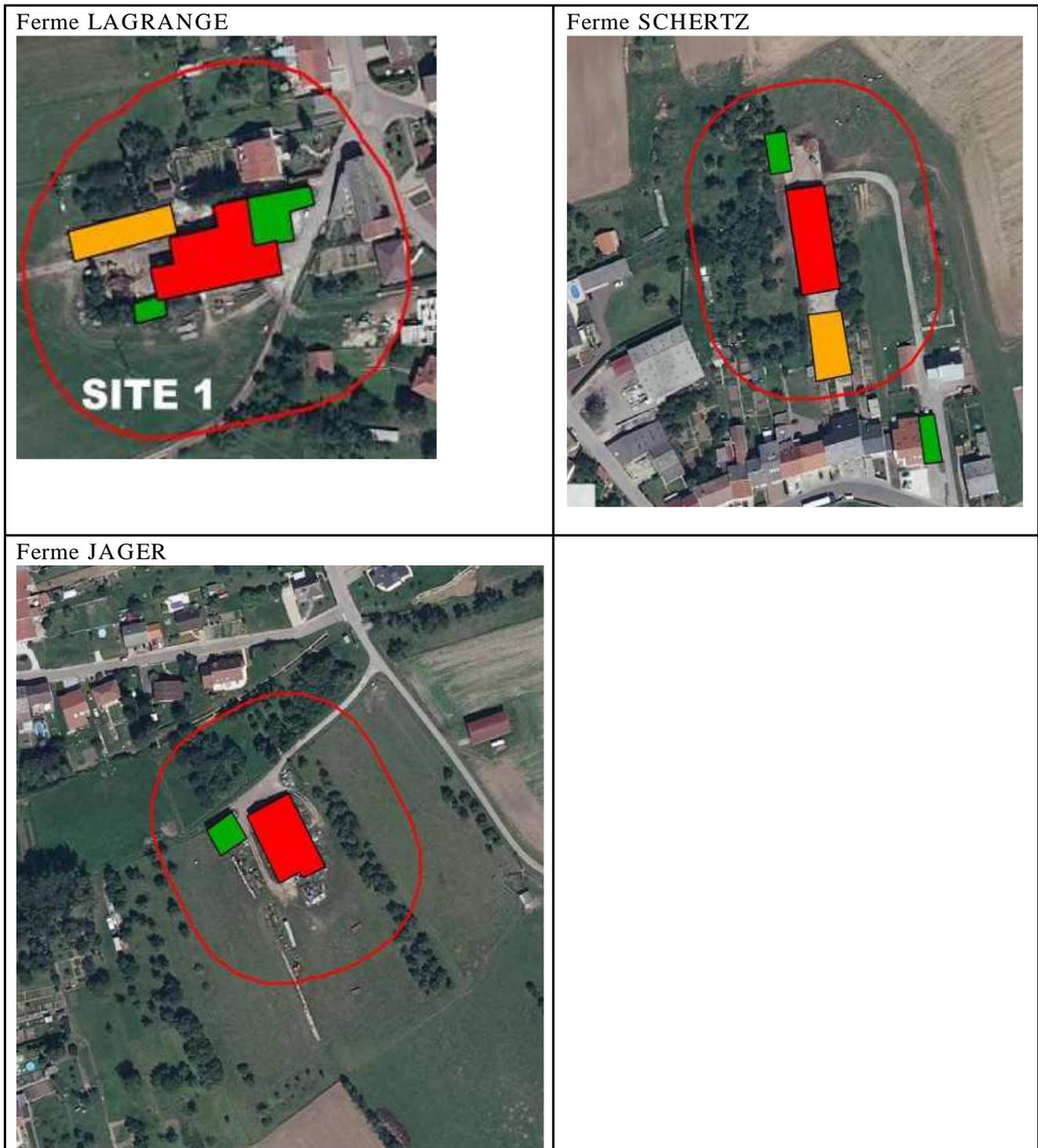
Lycée à CREUTZWALD.

Des ramassages par bus existent.

3- Les exploitations agricoles :

Il existe 6 exploitations agricoles sur le ban dont 3 à l'extérieur du village.





4- Annexes sanitaires

-Rivières – police de l'eau :

La commune de Coume, en matière de police de l'eau relève de la compétence de la Direction Départementale Territoriale (D.D.T).

-Protection des ressources d'alimentation en eau potable :

Le territoire communal est concerné par un périmètre de protection des captages d'eau potable.

-Incendie :

Réglementation

La carte communale est assujettie aux dispositions générales: - du code général des collectivités territoriales, et notamment aux articles L 2122-24, L 22121 à 5 relatifs aux pouvoirs de police municipale du maire (prévention des risques, couverture opérationnelle), - de l'arrêté ministériel du 1er février 1978 approuvant le règlement d'instruction et de manœuvre des sapeurs-pompiers communaux, - de la circulaire interministérielle n° 465 du 10 décembre 1951 relative à la défense contre l'incendie.

La défense contre l'incendie de la commune de Coume est composée de bouches incendie réparties dans le village. Celles-ci assurent la défense incendie pour l'ensemble du village.

-Eau potable :

Le village est alimenté en eau potable à partir du réseau d'adduction du syndicat intercommunal des eaux de Boulay. La qualité de l'eau est bonne.

Aucun puits particulier n'est utilisé pour l'alimentation humaine.

-Assainissement:

La gestion des eaux usées est gérée par la Communauté de Communes de la Houve et pays Boulageois.

Une unité de traitement de type station d'épuration se trouve à Boulay. La totalité des effluents sont transportés vers cette unité de traitement.

Station de type BA aération prolongée

Maître d'ouvrage : CCHPB et exploitant actuel : LYONNAISE

Avancement : collecte-traitement - Etat actuel : En service dans son état actuel depuis 15/06/2012

Acte réglementaire : Zonage : soumis enquête publique

Capacité nominale de 815 kg de DBO5/jour soit 13 583 équivalents habitants

Il convient de rappeler qu'en l'absence de réseau d'assainissement public, relié à une station d'épuration collective, les particuliers doivent recourir à l'assainissement non collectif pour collecter, traiter et évacuer les effluents domestiques en provenance de leur habitation, et ce, conformément aux exigences de l'arrêté interministériel du 6 mai 1996 NOR: ENVE9650184A fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif.

En outre et conformément aux articles L.2224-8 et L.2224-10 du Code Général des collectivités locales, le *contrôle technique* de ce dispositif devra être exercé par la commune ou un prestataire de service, selon les modalités fixées par l'arrêté interministériel du 6 mai 1996 NOR : ENVE9650185A

-Cimetière : Il n'est pas prévu d'extension du cimetière qui se situe rue de Guerting

-Déchets ménagers :

Dans le cadre de la gestion de la CCHPB, leur collecte est assurée une fois par semaine.

Il n'existe pas sur la commune de décharges sauvages.